

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 30 mars 2007
(convocation du 19 mars 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Mars Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M.FAVROUL Jean-Pierre à M.DUPRAT Christophe (à cpter de 10 h 00)
M. PIERRE Maurice à Mme. CARTRON Françoise	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. VALADE Jacques à M. SOUBIRAN Claude	M.HERITIE Michel à M.HOUEBERT Henri (à cpter de 11 h 50)
M. BANNEL Jean-Didier à M. BANAYAN Alexis	M.JUPPE Alain à M.MARTIN Hugues (à cpter de 10 h 40)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge	Mme KEISER Anne-Marie à M.DUTIL Silvère (à cpter de 11 h 30)
Mme. BRACQ Mireille à Mme. PARCELIER Muriel	Mme LACUEY à M.COUTURIER Jean-Louis (à cpter de 11 h 45)
Mme BRUNET Françoise à M. DUCASSOU Dominique (à cpter de 12 h00)	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. CANIVENC René à Mme PUJO Colette	M.MANGON Jacques à BELLOC Alain (à cpter de 12 h 05)
Mme CARLE DE LA FAILLE M.Claude à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia (à cpter de 10 h 40)	M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien (à compter du 11 h 45)	M. PONS Henri à M. PETIT Alain
M. CARTI Michel à Mme LIMOUZIN Michèle (à cpter de 11 h 30)	M.QUANCARD Joël à MANGON Jacques (à cpter de 11 h 30)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno	M.SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (à cpter de 11 h 15)
M. CORDOBA Aimé à M. CHAZEAU Jean	M.SIMON Patrick à Mme DARCHE Michelle (à cpter de 10 h 50)
M. DAVID Alain à M.GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)	M. TAVART Jean-Michel à M. HOURCQ Robert
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain	Mme TOUTON Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis	M. TOUZEAU Jean à M.TURON Jean-Pierre (à cpter de 12 h 00)
Mme FAORO Michèle à M.MONCASSIN Alain (à cpter de 11 h 30)	Mme VIGNE Elisabeth à M. REBIERE André
Mme FAYET Véronique à M.GELLE Thierry (jusqu'à 10 h 40)	

LA SÉANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Réalisation de la 2ème phase du tramway de l'agglomération bordelaise - Extension des 3 lignes A, B et C - Modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'éclairage public, de compétence communale par la CUB - Participation financière - Modification de convention - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La réalisation des 7 extensions des trois lignes de tramway objet de la 2^e phase du tramway de l'agglomération bordelaise nécessite le réaménagement des voiries empruntées par le tramway et notamment la mise en place d'éclairage public.

L'exécution simultanée des travaux d'éclairage public est justifiée pour obtenir une unité de conception, un traitement homogène en terme esthétique et technique à l'échelle de l'agglomération.

La Commune de Bordeaux a sollicité notre établissement :

- pour qu'il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public réalisés sur l'ensemble des extensions situées sur le territoire de la commune, conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP ;
- pour obtenir un fonds de concours forfaitaire basé sur le nombre de candélabres et de consoles figurant dans le projet.

En application des dispositions arrêtées par le Conseil de Communauté par délibération cadre n°0353/2005 du 27 mai 2005, notre Etablissement public a accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'éclairage public réalisés sur l'extension de la ligne C Bordeaux-Quinconces/Allées de Boutaut, situés sur le territoire de la commune de Bordeaux au titre des dispositions de l'article 2 II de la loi MOP, et le versement d'un fonds de concours au titre des dispositions de l'article 5215-26 du C.G.C.T. de la loi n°2004-809 du 13 août 2004.

A cet effet, un projet de convention vous a été proposé lors de la séance du Conseil de Communauté du 27 octobre 2006. Toutefois, les travaux d'éclairage public réalisés sur les Allées de Boutaut concernent les communes de Bordeaux, Bruges et Le Bouscat et l'implantation de quelques mâts d'éclairage public a dû être examinée lors d'une réunion de concertation pour déterminer la propriété de ces équipements, au regard des limites territoriales communales.

Dans ces conditions, un nouveau projet de convention vous est soumis, les principes régissant la convention demeurent les mêmes, seuls le nombre de points lumineux sur les allées de Boutaut et, par conséquent, les données financières étant modifiées. Le tableau suivant récapitule les modifications apportées au projet de convention.

	PROJET DU 27/10/2006	PROJET ACTUEL
Nombre de points lumineux	584 candélabres de 4 à 8 m 53 candélabres de 8 à 10 m 128 consoles murales	589 candélabres de 4 à 8 m 59 candélabres de 8 à 10 m 128 consoles murales
Coût estimé des travaux et révisions ①	2 080 000 € ht	2 095 000 € ht
Montant de la TVA ②	407 680 €	410 620 €
Montant fournitures par la commune	781 635 € ht	778 278 € ht
Montant fonds de concours CUB ③	895 870 € ht	909 970 € ht
Montant dû par Bordeaux (①+②-③)	1 591 810 € TTC	1 595 650 € TTC

Le financement sera assuré au budget Annexe Transports - en dépenses au Chapitre 45810082 – Compte 45810082 - CRB H340 et en recettes au Chapitre 45820082 – Article 45820082 – CRB H340 pour les travaux et en section de fonctionnement Chapitre 67 – Compte 67420002 pour le fonds de concours.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée modifiée, établie conformément aux dispositions fixées par les conventions cadres prises par délibération 2005/0353 du 27 mai 2005 et fixant les modalités financières de versement du fonds de concours à la commune de Bordeaux.
- ouvrir au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 30 mars 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 AVRIL 2007

PUBLIÉ LE : 19 AVRIL 2007

M. ALAIN CAZABONNE

